



**Procès-verbal de la séance du
Comité Syndical du 11 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à huit heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) de la Rive Droite s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale du 02 avril 2024, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente.

Étaient présents : Mesdames LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, EMMENDOERFFER Jocelyne, Messieurs BESOZZI Daniel, HUBERTY René, LE LOARER Éric, TURCK Gilbert

Secrétaire de séance : Madame NEGRI Colette

La séance est ouverte à 08 heures 30, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du CGCT :

POINT 1 -	Affaires Générales	Désignation d'une secrétaire de séance	DCS N° 2024-001
POINT 2 -	Affaires Générales	Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023	DCS N° 2024-002
POINT 3 -	Finances	Compte de Gestion 2023	DCS N° 2024-003
POINT 4 -	Finances	Compte Administratif 2023	DCS N° 2024-004
POINT 5 -	Finances	Affectation du résultat de fonctionnement 2023	DCS N° 2024-005
POINT 6 -	Finances	Budget Primitif 2024	DCS N° 2024-006
POINT 7 -	Finances	Fongibilité des crédits M57	DCS N° 2024-007
POINT 8 -	Finances	Gestion des amortissements des immobilisations	DCS N° 2024-008
POINT 9 -	Multi- accueil	Critère d'attribution des places au multi- accueil "L'Univers des Patabulles"	DCS N° 2024-009
Information			

POINT 1 - Affaires Générales Désignation d'une secrétaire de séance DCS N° 2024-001

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de nommer Madame NEGRI Colette pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 2 - Affaires Générales Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023 DCS N° 2024-002

Aucune observation écrite, ni orale n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023.

POINT 3 - Finances Compte de Gestion 2023 DCS N° 2024-003

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal, Monsieur VILLIBORD Marc, pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

POINT 4 - Finances Compte Administratif 2023 DCS N° 2024-004

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAPOIRIE, Présidente, qui se retire pour le vote,

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame Colette NEGRI, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2023.

POINT 5 - Finances Affectation du résultat de fonctionnement 2023 DCS N° 2024-005

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAPOIRIE, Présidente,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 169 589,13 €,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 41 022,44 €
B) INTÉGRATION DE RÉSULTATS	0,00 €
C) RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	210 611,57 €
D) RÉSULTAT À AFFECTER	169 589,13 €

E) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	0,00 €
excédent (excédent de financement)	151 546,42 €
F) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT	
besoin de financement	- 8 000,00 €
excédent de financement	0,00 €
G) BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

DÉCISION D'AFFECTATION	
1) AFFECTATION EN RÉSERVES R1068 en investissement	0,00 €
2) REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	169 589,13 €

POINT 6 - Finances Budget Primitif 2024**DCS N° 2024-006**

Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget principal présenté par la Présidente, soumis au vote par nature,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2024, conformément au tableau ci-dessous :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2024, est équilibré, en recettes et dépenses, aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires	1 156 466,53 €	1 156 466,53 €	204 956,95 €	61 410,53 €
Restes à Réaliser 2023	/	/	8 000,00 €	/
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			/	151 546,42 €
TOTAUX	1 156 466,53 €	1 156 466,53 €	212 956,95 €	212 956,95 €

- **décide** de fixer, pour l'exercice 2024, les montants des participations des communes membres du SIAS aux sommes arrêtées ci-dessous :

Commune	Clé de répartition		Contribution 2024 (€)
	population	% arrondi	
ARGANCY	1 369	17	163 200,00
AY-SUR-MOSELLE	1 587	20	192 000,00
CHAILLY-LÈS-ENNERY	420	5	48 000,00
CHARLY-ORADOUR	800	10	96 000,00
ENNERY	2 289	28	268 800,00
FLÉVY	581	7	67 200,00
TRÉMERY	1 022	13	124 800,00
TOTAL	8 068	100	960 000,00

POINT 7 - Finances Fongibilité des crédits M57

DCS N° 2024-007

Madame la Présidente expose de la nécessité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser Madame la Présidente à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

POINT 8 - Finances Gestion des amortissements des immobilisations

DCS N° 2024-008

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide :**
 - d'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature,
 - de fixer, dès le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement pour les catégories de bien comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Imputation	IMMOBILISATIONS	Type de matériel	Durée d'amortissement
INCORPORELLES			
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3
CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	20
2131x	Constructions	Immeubles	30
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	5
2182	Matériels de transport	Tous véhicules	5

Imputation	IMMOBILISATIONS	Type de matériel	Durée d'amortissement
2183	Matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2184	Mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	5
2185	Matériel de téléphonie	Téléphones portables, téléphones fixes	5
2188	Autres	Electroménager (gros ou petit), jeux, équipements divers	5
2235	Bien reçus en affectation : installations générales	Aménagements divers	5
2283	Bien reçus en affectation	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	3
2284	Bien reçus en affectation : mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons	5
2288	Bien reçus en affectation : autres	Electroménager (gros ou petit), jeux, équipements divers	5

Les biens rentrés dans le patrimoine du SIAS avant le 1^{er} septembre 2017, date de franchissement du seuil de 3 500 habitants, ne sont pas amortis.

POINT 9 - Multi-accueil Critère d'attribution des places au multi-accueil "L'Univers des Patabulles" DCS N° 2024-009

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'abroger la délibération N° 2023-014 du 12 décembre 2023
- **décide** de mettre en place la grille de pondération telle qu'*annexée* à la présente délibération

Information

Le prochain Comité Syndical est fixé au mercredi 19 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Colette
NEGRI



La Présidente,

Catherine
LAPOIRIE



- Procès-verbal mis en ligne sur www.cias-rivedroite.fr

- Procès-verbal approuvé en séance du Comité Syndical du

14 JAN. 2025

